

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1527

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 41

À l'alinéa 29, substituer aux mots :

« de ces dispositions »

les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.